

<b>Zeitschrift:</b>	L'Enseignement Mathématique
<b>Herausgeber:</b>	Commission Internationale de l'Enseignement Mathématique
<b>Band:</b>	23 (1923)
<b>Heft:</b>	1: L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE
 <b>Artikel:</b>	APPLICATION DES MÉTHODES DE H. GRASSMANN A LA GÉOMÉTRIE MÉTRIQUE DU PLAN
<b>Autor:</b>	Delens, P.-C.
<b>Kapitel:</b>	Chapitre VII. Extension du produit cyclique aux points et segments.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-19731">https://doi.org/10.5169/seals-19731</a>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHAPITRE VII

*Extension du produit cyclique aux points et segments.*

Le *produit cyclique* de  $n$  segments A, B, ... L sera l'expression :

$$F^{(n)} = A \cup B \cup \dots \cup L = \frac{1}{[j_1 j_2]^n} \left( (F^{(n)})(j_2^n) j_1^n - (F^{(n)})(j_1^n) j_2^n \right). \quad (1)$$

Cette forme vectorielle d'ordre  $n$  sera encore appelée l'*orientante* de la forme segmentaire initiale  $F^{(n)}$ ; la définition s'étendra au cas où la forme  $F^{(n)}$  sera une somme de produits de segments d'ordre  $n$ , et nous voyons que l'*orientante d'une forme segmentaire est celle de la forme vectorielle correspondante*, obtenue en remplaçant chaque segment par son vecteur.

Si nous considérons maintenant une forme ponctuelle  $f^{(n)}$ , nous appellerons *forme cyclique correspondante*, ou *produit cyclique*, la forme *mixte* :

$$f^{(n)} = \frac{1}{[j_1 j_2]^n} \left( (f^{(n)})(j_2^n) j_1^n - (f^{(n)})(j_1^n) j_2^n \right). \quad (2)$$

Une telle forme étant nulle dès qu'on substitue à  $f^{(n)}$  une forme contenant  $j_1 j_2$  en facteur, il est facile de voir que les formes cycliques d'ordre  $n$  dépendent linéairement de  $2n - 1$  unités.

C'est ainsi que les formes cycliques du 2<sup>e</sup> ordre forment un système linéaire à 5 unités, que nous étudierons un peu en détail.

Dans le système ainsi formé, on peut définir un nouveau produit intérieur, ce que nous ferons de la manière suivante. L'expression :

$$\frac{1}{[j_1 j_2]^n} \left( (f^{(n)})(g^{(n)})(j_2^n) j_1^n - (f^{(n)})(g^{(n)})(j_1^n) j_2^n \right) \quad (3)$$

est une fonction linéaire des produits cycliques  $f^{(n)}$  comme  $g^{(n)}$ ; on peut la considérer comme un nouveau produit entre ces

formes; le *produit intérieur de deux formes cycliques*<sup>1</sup> de même ordre est donc défini par:

$$f^{(n)} \mid g^{(n)} = f^{(n)} \wedge g^{(n)} = g^{(n)} \wedge f^{(n)} \quad (4)$$

le produit polaire au second membre ayant le sens de l'expression (3). Il est à remarquer qu'un tel produit n'est ici *pas scalaire*, mais dépend de deux unités; ce produit intérieur sera aussi appelé *l'orientante* des formes  $f^{(n)}$  et  $g^{(n)}$ , ou  $f^{(n)}$  et  $g^{(n)}$ .

Si  $f^{(n)}$  et  $g^{(n)}$  sont des puissances cycliques de points, ce qui n'est pas le cas général, on a donc:

$$a^n \mid b^n = \overline{ab}^n = \overline{ab}^n = (b - a)^n$$

ce qui montre l'existence d'un *principe de transfert* analogue à celui que nous avons signalé pour le produit intérieur de cercles.

En ce qui concerne les formes cycliques d'ordre  $n$ , nous devons signaler qu'une telle forme peut en général se ramener à un produit cyclique de  $n$  éléments, c'est-à-dire qu'on peut résoudre en  $a, b, c, \dots, l$  l'équation:

$$f^{(n)} = a \cup b \cup c \dots l$$

à laquelle on peut substituer l'équivalence:

$$f^{(n)} = abc \dots l \quad (\text{modulo } j_1 j_2)$$

Celle-ci peut à son tour être remplacée par:

$$\begin{cases} f^{(n)} \wedge j_1^n = abc \dots l \wedge j_1^n \\ f^{(n)} \wedge j_2^n = ab \dots l \wedge j_2^n \end{cases}$$

Or  $f^{(n)} \wedge j_1^n$  et  $f^{(n)} \wedge j_2^n$  représentent le système des tangentes menées à la forme  $f^{(n)}$  de classe  $n$  par les points cycliques  $j_1$  et  $j_2$ ; ces deux systèmes de tangentes ont en général pour intersections un système de  $n^2$  foyers, et c'est l'ensemble des  $n$  foyers réels  $a, b \dots l$  que nous prendrons de préférence comme solutions.

On pourra encore dire que la forme mixte  $f^{(n)}$  caractérise l'ensemble des courbes de classe  $n$  homofocales à la forme  $f^{(n)}$ .

<sup>1</sup> Ce produit n'est du reste pas le seul produit absolu qu'on puisse former entre formes cycliques.

Sauf quand il contient le facteur du 2<sup>e</sup> ordre  $j_1 \cup j_2$  un produit cyclique de points ne s'annulera encore qu'avec l'un de ses facteurs.

Entre deux formes cycliques d'ordres différents, on peut aussi employer le produit intérieur: quand nous aurons besoin de le faire, nous nous ramènerons facilement au cas de deux formes de même ordre.

Nous allons maintenant montrer, au moyen de quelques applications, la simplicité des nouveaux produits définis pour l'expression des théorèmes sur l'orientation de Laguerre et G. Humbert, pour l'étude des propriétés focales des courbes et des coniques en particulier, enfin pour la représentation des covariants des formes binaires sur le plan complexe.

*NOTE sur la représentation des imaginaires de Laguerre et Darboux.*

Nous avons défini les opérations de la géométrie métrique à partir de celles de la géométrie projective au moyen des vecteurs isotropes:

$$j_1 = u + \imath v \quad j_2 = u - \imath v$$

mais on peut rendre ces opérations indépendantes de l'introduction de ces éléments imaginaires si l'on substitue au nombre complexe  $\imath$  la rotation d'un angle droit représentée par l'opérateur  $\mathcal{J}$ . C'est ce principe de représentation géométrique des imaginaires, comme l'on dit, qui a été en géométrie analytique étendu par Laguerre et Darboux à la représentation des points à coordonnées imaginaires: le calcul vectoriel est tout indiqué pour cette adaptation.

Toute équation entre vecteurs où figurent des coefficients imaginaires sera transformée, par le remplacement de  $\imath$  par  $\mathcal{J}$ , en une équation d'autre signification, qui donnera une interprétation de la relation précédente entre vecteurs imaginaires. En outre, nous pourrons donner un sens à un symbole ponctuel:

$$a + \mathcal{J}b$$

substitué à:

$$a + \imath b$$

point imaginaire de la droite  $\bar{ab}$ , si toute équation qui contient de tels symboles peut être transformée en une équation vecto-

rielle, c'est-à-dire si on impose la conservation des masses. Ainsi :

$$m' = a + \mathcal{I}b$$

n'aura de sens qu'en donnant à  $m'$  la masse  $(1 + \mathcal{I})$  et le représentant par le point  $m$  tel que :

$$(1 + \mathcal{I})m = a + \mathcal{I}b$$

$$m - a = \mathcal{I}(b - m) .$$

C'est dans ces conditions que deux points imaginaires conjugués, par exemple :

$$m_1 = \frac{a + \mathcal{I}b}{1 + \mathcal{I}} \quad m_2 = \frac{a - \mathcal{I}b}{1 - \mathcal{I}}$$

de la droite  $\overline{ab}$ , sont représentés par leurs *anti-points* réels :

$$m = \frac{a + \mathcal{I}b}{1 + \mathcal{I}} \quad m' = \frac{a - \mathcal{I}b}{1 - \mathcal{I}} .$$

Les points à coordonnées imaginaires appartenant à un domaine à 4 dimensions, et étant désormais représentés dans le plan à deux dimensions, la position d'un point-image (représentatif d'un point imaginaire), situé par exemple hors d'une droite, ne suffit pas à indiquer si le point imaginaire correspondant appartient à la droite; au contraire, tout point du plan peut être l'image d'un point imaginaire d'une droite, d'un cercle, d'une courbe quelconque, quand on ne connaît que sa position; sa masse, par contre, c'est-à-dire un opérateur à deux dimensions de la forme  $(\alpha \mathcal{U} + \beta \mathcal{I})$ , sera déterminée dès qu'on assujettira le point à être l'image d'un point imaginaire d'une courbe définie; et aussi par suite l'anti-point conjugué.

Dans les relations cycliques, où l'on utilise l'équation :

$$j_1 \cup j_2 = u^2 + v^2 = 0$$

qui est aussi l'équation de définition de l'opérateur  $\mathcal{I}$  (ou son opposé) :

$$u^2 - \mathcal{I}^2(v^2) = 0$$

ou bien où l'on se sert d'équivalences suivant le module  $(u^2 + v^2)$ , toute différence entre les points imaginaires et leurs anti-points disparaît.